

**Rectorat de Poitiers
Division des personnels enseignants**

Poitiers, le 15 mars 2021

Bureau de gestion collective des
enseignants du second degré public

La Rectrice de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par :
Eugénie CHADOUTEAU

à

Mél : mvt2021@ac-poitiers.fr
Ligne info mobilité : 05 16 52 65 00

22 rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

Pour attribution :

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices
académiques des services de l'Education nationale,
Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'Education nationale,
Madame la Présidente de l'Université de Poitiers,
Monsieur le Président de l'Université de La Rochelle,
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements
publics locaux d'enseignement,
Mesdames, Messieurs les directeurs du CROUS – CNED –
CANOPE – ISAE/ENSMA – DRDJSCS – ONISEP,
Mesdames, Messieurs les Directeurs de CIO.

Pour information :

Mesdames, Messieurs les responsables de service du rectorat,
Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques de la Rectrice.

**Objet : Phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels
enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire
2021.**

**Références : Lignes directrices de gestion ministérielles du 13/11/2020
Lignes directrices de gestion académiques du 10/02/2021**

Conformément aux dispositions du chapitre II bis de la loi n°84-16 dans sa rédaction issue de la loi de
transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les opérations de mobilité s'inscrivent désormais dans le
cadre général fixé par :

- les lignes directrices de gestion ministérielles de l'enseignement scolaire publiées au BOEN du 16/11/2020;
- les lignes directrices de gestion académiques, publiées sur le site intranet et internet de l'académie de Poitiers.

I. CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

Dates	Opérations
Du jeudi 18 mars à 12 h au mardi 6 avril 2021 à 12 h	Saisie des vœux sur SIAM via I-Prof pour tous les participants volontaires et obligatoires au mouvement intra-académique et/ou «postes spécifiques académiques»
Mardi 6 avril 2021 dans l'après-midi	Transmission du formulaire des demandes de mutation intra-académique aux participants (accusé de réception)
Mardi 6 avril 2021	Date limite de candidature pour les postes SPEA
Jeudi 8 avril 2021	Date limite de réception des dossiers de handicap et de situations sociales graves
Mardi 13 avril 2021	Date limite de transmission des formulaires de confirmation (accusés de réception) accompagnés des pièces justificatives nécessaires et des confirmations des vœux de préférence des actuels TZR de l'académie de Poitiers
Lundi 3 mai 2021	Date limite des demandes tardives de mutation, de modifications de vœux et de demandes d'annulation de mutation selon les motifs réglementaires
Du jeudi 6 mai au jeudi 20 mai 2021 avant 12 h	Consultation des vœux et barèmes sur SIAM via I-Prof
Lundi 17 mai 2021 à 17 h	Date limite de remise de pièces justificatives après publication des barèmes retenus pour demandes éventuelles de corrections de barème
Du mercredi 19 mai au jeudi 20 mai 2021	Consultation des vœux et barèmes définitifs sur SIAM via I-Prof
Lundi 7 juin 2021	Publication des résultats du mouvement intra-académique
A partir du mercredi 16 juin 2021	Transmission des décisions définitives d'affectation
Lundi 14 juin 2021	Date limite des demandes de révision d'affectation pour les titulaires TPD suite aux résultats du mouvement intra-académique
Jeudi 17 juin 2021	Date limite des vœux de préférences des enseignants affectés sur une zone de remplacement à l'issue du mouvement intra-académique , des demandes de modifications de vœux de préférence ou des demandes de changement d'établissement de rattachement administratif
Lundi 21 juin 2021	Communication individuelle aux agents des résultats des demandes de révision d'affectation pour les titulaires TPD
Du jeudi 15 juillet 2021 au jeudi 22 juillet 2021	Communication individuelle aux TZR des résultats d'affectation
Vendredi 13 août 2021	Date limite des demandes de révision d'affectation des TZR

II. INFORMATIONS ET PERSONNES RESSOURCES

Outre la présente circulaire, les lignes directrices de gestion académiques et le guide de mutation intra-académique, les candidats à la mobilité trouveront des informations utiles sur SIAM ainsi que sur l'intranet et sur le site internet de l'académie.

Ils peuvent également s'adresser au service de la division des personnels enseignants – cellule de gestion collective préférentiellement par courriel mais également par téléphone.

Responsable cellule de gestion collective :

Madame Eugénie CHADOUTEAU

Gestion collective des professeurs certifiés et des adjoints d'enseignement du public :

Madame Amandine BARBIER

Madame Cécilia PORTERE

Gestion collective des professeurs agrégés, d'EPS et des psychologues de l'éducation nationale du public :

Madame Céline MOREAU-GODEST

Madame Marine DETAMBEL

Gestion collective des CPE, PLP et PEGC du public :

Madame Caroline MAUSSION

Madame Nathalie CHABANNE

Ligne info mobilité : 05.16.52.65.00
Courriel : mvt2021@ac-poitiers.fr

Un accueil téléphonique sera assuré pendant toute la durée de l'ouverture du serveur SIAM de 8h30 à 17h30 du jeudi 18 mars 2021 au mardi 6 avril 2021.

III. TRANSMISSION ET RETOUR DES CONFIRMATIONS

Les confirmations de demandes de mutation seront envoyées par voie électronique à l'adresse mél communiquée lors de la saisie des vœux, le mardi 6 avril 2021, dans l'après-midi.

Elles devront être **renvoyées uniquement par voie dématérialisée à l'adresse mvt2021@ac-poitiers.fr**, accompagnées des pièces justificatives, **jusqu'au mardi 13 avril 2021**.

J'attire votre attention sur la date de retour des confirmations qui est située sur la première semaine des congés de printemps. Les confirmations de demande de mutation qui arriveraient après cette date ne seront pas étudiées.

Afin d'être en mesure de retourner leur confirmation de demande de mutation dans les délais ci-dessus, il est indispensable que les candidats préparent les pièces justificatives qui seront jointes à leur confirmation, dès la saisie des vœux, les délais étant très restreints.

IV. DISPOSITIF TEMPORAIRE LIE A LA CRISE SANITAIRE DE 2020

La crise sanitaire de 2020 ayant eu un impact sur l'activité des services d'état civil, l'administration autorise pour la seule rentrée scolaire 2021 que les justificatifs de mariage ou de pacte civil de solidarité (Pacs) fournis par les agents en vue de bénéficier d'une bonification soient datés au plus tard du 31 octobre 2020 et non du 31 août 2020 en vue d'être pris en compte par les services rectoraux en charge de leur examen.

Pour les personnels déjà titulaires de l'académie de Poitiers et pour les personnels nouvellement nommés dans l'académie de Poitiers, il leur appartiendra de transmettre eux-mêmes par voie dématérialisée, leur confirmation de demande de mutation. L'usage veut que la demande soit transmise au service après visa et vérification du chef d'établissement. **Néanmoins, au vu du contexte sanitaire et en raison du calendrier des congés de printemps, les confirmations pourront être transmises non visées par leur chef d'établissement.**

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, y compris à ceux qui seraient momentanément absents.

Bénédicte ROBERT

Rectrice de l'académie de Poitiers